

Séance du Conseil Municipal de Gourgé

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2017 à 20h30 à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune

Etaient présents : FEUFEU David, TALBOT Anne-Laure, AUBIN Joël, GIRARD Jean-Luc, BOUDIER Mickaël, AUBRUN Xavier, BOINOT Eliane, REAU Jean-Christophe, GAILLARD Denis, Lee GILL et Isabelle GAULT

Etaient absents : CHALEROUX Ludovic, LAMARCHE Catherine (pouvoir à TALBOT Anne-Laure), BROCHARD Valérie (pouvoir à FEUFEU David) et RIBETTE Aurélien.

Secrétaire de séance : BOUDIER Mickaël

* * * * *

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

* * * * *

1- PRESTATION CHAUFFAGE

Monsieur le Maire demande à Monsieur Joël AUBIN de présenter les devis :

Actuellement c'est l'Entreprise ENGIE qui intervient (contrat du 1^{er} novembre 2016/30 octobre 2017) pour un montant annuel de 1587.60€TTC

Suite à une demande de réparation d'un appareil de chauffage, le devis Engie s'élève à 895 € TTC. Nous avons donc demandé un devis à l'Entreprise BELEGOU de Louin (déjà intervenu à La P'tite Marmite) qui s'élève à 333.24TTC

Vu l'écart constaté, un devis d'entretien général a été demandé également à cette entreprise. Pour les mêmes prestations, le devis annuel BELEGOU s'élève à 1368€ TTC.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal demande que le contrat de l'entreprise ENGIE soit dénoncé, choisi l'entreprise BELEGOU pour l'entretien de l'ensemble des appareils tels que définis dans le contrat et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.

2- SUBVENTION CAP 79 : travaux de voirie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal

- le projet détaillé concernant les travaux de voirie suite à un accroissement du trafic dans certains secteurs : **réfection de la voie communale de la Gare au Pressoux.**

- le devis des travaux sur une longueur de 2000 ml pour un montant de 40 830€ HT établi par l'entreprise COLAS

Le Conseil Municipal, après étude de cet aménagement,

Vu le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Voirie	40 830.00	CAP 30%	12 249.00
		Autofinancement commune	28 581.00 ht
Total 40 830.00€ H.T.			

Donne son accord sur les travaux projetés, sur le choix de l'entreprise et décide de faire une demande **au titre de la CAP 79**

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer et effectuer toutes les démarches nécessaires à ce programme.

3- DEVIS DIVERS

Suite à plusieurs fuites sur la canalisation d'eau cimetière/stade,
Considérant que cette canalisation a été faite par la commune en extension sur le branchement cimetière, donc moins de pression à l'arrivée/stade,
Un devis, pour un nouveau branchement au Stade, a été sollicité auprès de SEVT (Thouars), il s'élève à 1305.66€TTC.
Le raccordement se ferait sur une canalisation existante (route de La Peyratte), d'où la nécessité d'une tranchée de 8mètres, en neutralisant l'extension du « branchement cimetière vers le stade ».
Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte le devis présenté et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer et effectuer les démarches nécessaires à cette opération.

4- ADMISSION EN NON-VALEUR

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivant ainsi que R.1431-1 et suivants,
Monsieur le Trésorier d'Airvault a informé la commune qu'une créance est irrécouvrable, cela concerne l'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant global de 168,30€ (arrêté à la date du 28 avril 2017) au nom de EATON Jane (2005), (motif personne disparue).
L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.
Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur la somme de 168.30€ selon l'état transmis et arrêté à la date du 28 avril 2017.

5- INFO MUTUELLE COMMUNALE

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Isabelle GAULT.
La commune a été contactée par un représentant d'assurance AXA, qui démarche également sur d'autres communes. Cette personne souhaite faire appel à la commune pour mettre en place une « mutuelle communale ».
Madame GAULT explique qu'une mutuelle communale ne peut être mise en place que par l'intermédiaire d'un organisme communal, notamment le CCAS, qui procède à un appel d'offre auprès de plusieurs mutuelles. La mise en place d'une mutuelle communale et sa distribution aux habitants intéressés supposent des compétences assez pointues dans le domaine du droit et de la santé,
Le Conseil, à l'unanimité, ne souhaite pas donner suite à cette opération dans l'immédiat.

6- INFOS RAPPORT ANNUEL SMEG qualité eau et assainissement

Monsieur le maire fait part au Conseil du dernier rapport du AMEG concernant la qualité de l'eau et assainissement.
Le Conseil donne un avis favorable.

7- INFO MODIFICATION DU PLU St Loup-Lamairé : Enquête publique

Concernant la modification du PLU de Saint LOUP-LAMAIRÉ, le Conseil n'a aucune observation à émettre.
Nous avons également reçu une information concernant la carte communale sur Lageon : réunion le 9 juin à 14h à Lageon.

8- INFO Pays de Gâtine : Projet Parc naturel régional de Gâtine poitevine

Le Pays de Gâtine souhaite informer les conseillers municipaux de Gâtine du projet de parc naturel régional de Gâtine poitevine.
Après délibération, le Conseil demande plus de détail avant de s'y engager.

9- CREATION D'UNE NOUVELLE RUE :

Monsieur GIRARD a été contacté par Monsieur Bernard LAMARCHE, Président de l'UNC AFN de Gourgé suite au décès de Monsieur Luc MOREAU (qui a résidé à La Gandonnière) en février dernier. Il demande si la commune serait favorable, considérant que Monsieur MOREAU a été résistant lors de la dernière guerre, à lui rendre hommage en dédiant une rue à son nom. Après délibération, le Conseil décide de nommer une des rues de La Gandonnière « Rue Luc MOREAU ».

10- Questions diverses.

REMRORQUE : Monsieur le Maire et Monsieur GILL sortent de la salle concernant la possibilité d'achat d'une remorque.

Monsieur AUBIN fait part au conseil de la nécessité de remplacer une des remorques (GRUAU). L'idéal serait une remorque pas trop haute car elle serait destinée au déchargement des cailloux dans les chemins.

Le Conseil demande à ce que Jean-Yves puisse voir le matériel avant tout achat.

Monsieur le Maire et Monsieur GILL réintègrent la salle.

ETE 2017 : Infos de Valérie BROCHARD concernant les programmes d'été :

9 juillet : soirée patrimoine de Gâtine, Xavier PILLAC (Blues)

17 juin : le printemps du Thouet (SMVT), association Ah ! à partir de 19h30 Place de l'Eglise

18 juin : le printemps du Thouet, randonnée poétique gourmande

28 juillet et 11 août : music' à Gourgé ... en cours

14 juillet : ... le 22 juillet sur les terrains communaux du Pont

VOLS : Monsieur le Maire informe le conseil des dossiers de vols et de squats qui ont eu lieu dernièrement sur la commune.

EOLIEN : Monsieur Jean-Luc GIRARD fait part au conseil des dernières nouvelles concernant le dossier de recours « éolien ».

Le tribunal administratif de Poitiers, dans son délibéré du 6 juin, va dans le sens du rapporteur public. Au terme de l'audience du 25 mai, celui-ci rendait un avis contre le projet éolien.

Avec ce délibéré, la municipalité de Gourgé obtient satisfaction : le recours contre les sept arrêtés du préfet des Deux-Sèvres accordant la construction des six éoliennes est accepté.

A l'inverse, le recours de la SAS Ferme éolienne Gourgé (filiale du groupe français Energie Team) est rejeté, ainsi que la requête des deux sociétés SARL Mazière et Delta Power qui avaient déposé un recours contre les arrêtés du préfet.

Il y a un délai de recours contre la décision de deux mois. Dans ce cas, c'est la cour d'appel du tribunal administratif de Bordeaux qui serait saisie.

ECOLE : Une manifestation, organisée par les parents d'élèves du RPI est prévue le 9 juin prochain à 13h30, contre la suppression d'un poste d'instituteur.

10 juin : animation avec les enfants pour la décoration des pots et des hôtels à insectes sur la place de la salle des fêtes.

Prévoir une date pour l'inauguration du rucher (au pont) et des jeux pour les enfants (derrière la cure).

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il souhaite mettre en place un règlement afin de normaliser les publicités et éviter les affichages sauvages qui fleurissent sur les bas-côtés de nos entrées de bourg.

24 juin : feu de la Saint Jean

Rappel des délibérations du 1^{er} juin 2017

- 1- Prestation chauffage
- 2- Subvention CAP 79 : travaux de voirie
- 3- Devis divers
- 4- Admission non-valeur de 168.30 €
- 5- Infos mutuelle communale
- 6- Infos rapport annuel SMEG qualité eau et assainissement
- 7- Info modification PLU St Loup Lamairé : enquête publique
- 8- Infos pays de gâtine du projet naturel régional de Gâtine poitevine
- 9- Création d'une nouvelle rue
- 10- Questions diverses

CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUFEU David	TALBOT Anne-Laure	BOINOT Eliane	BROCHARD Valérie Absente pouvoir FEUFEU David	AUBRUN Xavier
GAILLARD Denis	BOUDIER Mickaël	RIBETTE Aurélien Absent	GILL Lee	AUBIN Joël
GIRARD Jean-Luc	REAU Jean-Christophe	CHALEROUX Ludovic Absent	GAULT Isabelle	LAMARCHE Catherine Absente pouvoir TALBOT Anne- Laure